

**NANTES MÉTROPOLE
COMMUNE D'INDRE**

**Enquête publique préalable au transfert d'office dans le
domaine public métropolitain d'emprises privées situées
chemin du Port**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-124 en date du 13/07/2023, Madame la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le territoire de la commune d'Indre, préalable au transfert d'office dans le domaine public métropolitain, d'emprises privées situées chemin du Port.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie d'Indre rue de la Loire 44610 Indre - Annexe de la salle du Conseil au 1^{er} étage - siège de l'enquête, pendant 16 jours consécutifs **du mardi 10/10/2023 au mercredi 25/10/2023 inclus**.

Le public pourra les consulter pendant cette période, dans le service susmentionné :

*** les mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que les lundis et jeudis après-midi de 13h30 à 17h30, fermeture au public les lundis et jeudis matin.**

Ces documents pourront également être consultés en ligne sur le site Internet de Nantes Métropole (<http://www.metropole.nantes.fr>).

Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet,
- par écrit en les adressant au siège de l'enquête publique, à l'attention de Madame le commissaire enquêteur à la mairie d'Indre rue de la Loire 44610 Indre,
- par voie dématérialisée à l'adresse courriel suivante : POLE-LOIRE-CHEZINE@nantesmetropole.fr pendant toute la durée de l'enquête.

Madame Catherine ETIEN, Géomètre expert foncier – retraitée, désignée commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, à la mairie d'Indre rue de la Loire à Indre, les :

- mardi 10 octobre 2023 de 9h à 12h,
- mercredi 25 octobre 2023 de 14h à 17h30

Après avoir examiné les observations consignées sur le registre d'enquête et entendu toutes les personnes intéressées, le commissaire-enquêteur établira un rapport faisant état de ses conclusions.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, et ce aux endroits suivants, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- au service urbanisme de la mairie d'Indre (rue de la Loire à Indre),
- au pôle Loire-Chézine de Nantes Métropole, 6 rue Virginia Woolf 44800 Saint-Herblain,
- sur le site Internet de Nantes Métropole : <http://www.metropole.nantes.fr/>

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Madame Solange DAVID (service développement urbain et environnement du pôle Loire Chézine) au 02 28 03 41 83.